

Établissements sous contrat d'association avec l'État : Stop aux dérives des heures d'enseignement pour certains chefs d'établissement !

Depuis le printemps 2023, le SYNEP CFE-CGC n'a de cesse d'alerter le ministère sur des pratiques frauduleuses de certains chefs d'établissements-enseignants. En effet, afin de garder le bénéfice de leur concours d'enseignants, les chefs d'établissements sont tenus de réaliser à minima une heure d'enseignement. Si certains renoncent à leur concours, d'autres continuent à dispenser une ou plusieurs heures d'enseignement. Malheureusement, certains n'ont aucun scrupule à postuler sur des heures d'enseignement, accepter leurs affectations et les rémunérations afférentes, sans toutefois faire la moindre heure de face à face devant des élèves durant l'année scolaire. Le nombre d'heures ainsi perdues pour les élèves, et pour les enseignants qui, eux les auraient réellement faites, doit être colossal.

Le SYNEP CFE-CGC a donc sollicité de multiples rendez-vous avec le ministère afin d'aborder cette problématique et d'y trouver enfin une solution. Le ministère nous a, dans un premier temps, expliqué que ce sujet ne méritait pas un entretien, mais acceptait cependant de s'en charger. Il nous fallait juste prouver nos dires par quelques cas et c'est ce que nous avons fait. Le ministère nous alors annoncé qu'il se chargeait « d'enquêter », mais depuis « silence radio » !

Face à ce mutisme nous avons enjoint le ministère de réagir au regard de « l'enquête », qui n'était pourtant pas très difficile à mener ! Pire, ce dernier n'accuse même plus réception de nos mails et est injoignable par téléphone. Que faire alors ?



Nous avons décidé de contacter la presse qui s'est saisie de l'affaire et un article est paru dans la presse (*Libération* du 18 janvier). La journaliste est parvenue à entrer en contact avec le ministère (au regard des derniers événements étalés dans la presse concernant certains établissements privés) et voici la réponse apportée : « L'effectivité des heures doit être contrôlée par les académies et leur vigilance sera rappelée sur ce point ».

Le ministère se dédouane donc de l'utilisation des fonds publics. Chacun se renvoyant la balle à coups de : « Ce n'est pas moi, c'est le rectorat qui doit gérer ! ». Sommes-nous dans une cour de récréation ?

Concernant les heures d'enseignement des chefs d'établissement, elles doivent être effectivement effectuées et toute démarche contraire doit être sévèrement sanctionnée. Le SYNEP CFE-CGC est partisan, quant à lui, d'un statut particulier pour ces dirigeants sensés au moins connaître le métier d'enseignant dont on a tant besoin ; Cela leur permettrait en cas d'arrêt de leur fonction, de pouvoir redevenir professeur, même s'ils n'ont plus enseigné depuis plusieurs années, et ainsi ne pas perdre le bénéfice de leur concours.

Nonobstant, ce que nous soulevons dans ce dossier n'est que la partie immergée de l'iceberg et au SYNEP CFE-CGC nous exigeons une transparence de l'ensemble des heures d'enseignement attribuées dans les établissements privés sous contrat. Il DOIT y avoir un conseil composé d'enseignants et de délégués du personnel qui veillent à l'utilisation fléchée de ces heures : DHG (dotation horaire globale), HSA (heure supplémentaire annuelle), HSE (heure supplémentaire effective), IMP (indemnité pour mission particulière) et pacte. En effet, une partie des heures attribuées sont utilisées à la libre appréciation du chef d'établissement en toute opacité dans certains établissements.

La transparence et la collaboration ne peuvent qu'améliorer la qualité de vie au travail de TOUS.

Nadia DALY

Élèves de seconde : les « vacances avant l'heure », c'est fini !

Annoncé début octobre 2023, l'ex-ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a émis le souhait de reconquérir le mois de juin pour les élèves de seconde. La ministre fraîchement nommée le 12 janvier, Amélie OUDÉA-CASTÉRA, reprend ce chantier (parmi tant d'autres).

Le décret relatif à l'instauration d'une séquence d'observation en milieu professionnel, en classe de seconde générale et technologique, a d'ailleurs été publié au Journal officiel le 30 novembre 2023 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048480845>). Une opération « mon stage de seconde », visant à mobiliser l'ensemble du tissu économique du pays, a aussi été lancée et la publication prochaine de 200.000 offres de stage sur une plateforme dédiée est attendue, mais aucune information concrète à ce jour.

Ce stage est présenté comme « une séquence d'observation pour préparer ses choix d'orientation ». Le site du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse précise également que « l'objectif est d'améliorer la politique d'orientation des jeunes et de rendre toujours plus dynamique le lien entre l'école et les entreprises ». Monsieur ATTAL y donne même de sa personne car il s'adresse directement aux jeunes via le réseau social TikTok à coup de tutoiement et en comparant la France à d'autres pays européens qui « réussissent mieux que nous » en proposant « davantage de stages à leurs élèves ».

C'est donc plus de 500000 élèves qui sont concernés et qui devront trouver un stage. Au regard de ce nombre considérable, les premières inquiétudes s'expriment sur les difficultés que ne vont pas manquer de rencontrer les lycéens et leur famille afin de trouver une entreprise d'accueil. D'autant que 600000 élèves de bac pro doivent eux aussi effectuer une « période de formation en milieu professionnel » à la même période.



Mais « quoiqu'il en coûte », les « vacances avant l'heure » pour les élèves de seconde, c'est fini ! Les parents devront inévitablement mettre « la main à la pâte » pour faire « jouer leur réseau » ...si tant est que ces parents en aient un !

Pour le SYNEP CFE-CGC, proposer des stages aux élèves afin d'orienter un futur choix professionnel a du sens. Maintenant, dans la réalité, c'est un peu plus compliqué car beaucoup d'élèves se retrouveront sur le carreau par manque de « réseau » ou alors parce que les élèves vivant en milieu rural n'auront pas forcément les moyens de se rendre dans une entreprise située à 50 kilomètres de chez eux. Ce que ces élèves risquent, c'est d'obtenir un stage par défaut qui les dégoûtera. Et au niveau de l'organisation, gérer des stages et les épreuves du bac en même temps relèvera du parcours du combattant pour les chefs d'établissement. Et qui va suivre ces stages d'un point de vue pédagogique ? Quels enseignants seront disponibles à cette période de l'année chargée en examens ?

Tout comme Monsieur ATTAL, la nouvelle ministre compte-t-elle sur l'engagement des élèves de seconde dans un stage de cohésion avec mission d'intérêt général dans le cadre du SNU (Service National Universel) ? En effet, si tel est le cas, ces élèves (à leur demande) pourront être dispensés d'effectuer un stage. C'est le cas aussi pour les élèves qui participent à un séjour à l'étranger dans le cadre de la « mobilité scolaire européenne ou internationale » (Erasmus) d'une durée minimale de deux semaines.

Mais ne nous emballons pas, car au regard de ce qui attend notre nouvelle ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, rien n'est encore bien sûr ! Car, les Jeux olympiques qui arrivent à grands pas risquent de lui prendre beaucoup de temps...

Sylvie TUROWSKI

* *

Le Billet d'humeur d'Evelyne du 21 janvier 2024

« Notre Président de la République, ou ses conseillers, doivent certainement s'inspirer des publications de l'OCDE ! »
https://www.synep.org/evelyne_2024.htm#ltgtbvpfdu

2/2